Nations Unies S/2004/315

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 avril 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1524 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 2004, par laquelle le Conseil décidait de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 2004. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 14 janvier 2004 (S/2004/26).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Mme Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, aidée dans sa tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh). Le 31 mars 2004, la Mission comptait 116 observateurs militaires et 11 policiers civils (voir annexe).

II. Processus politique

3. Sous la conduite de ma Représentante spéciale, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a continué de travailler avec les parties géorgienne et abkhaze dans trois domaines prioritaires – coopération économique, retour des réfugiés et des personnes déplacées et questions politiques et de sécurité – jugés vitaux pour faire avancer le processus de paix lors des réunions du Groupe des Amis qui ont eu lieu en février et juillet 2003 (voir S/2003/412, par. 3 et S/2003/1019, par. 5 à 8) et en février 2004 sous la présidence de l'ONU. Ces efforts, étayés par des initiatives complémentaires menées dans le cadre des « groupes de travail de Sotchi », pour appliquer les accords conclus entre le Président de la Fédération de Russie et le Président de la Géorgie à Sotchi en mars 2003 (S/2003/412, par. 5) visent à favoriser une coopération concrète entre les parties. Ils avaient pour fin ultime de préparer le terrain pour des négociations sérieuses entre les parties géorgienne et abkhaze sur un règlement politique d'ensemble fondé sur le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3).

4. À cette fin, ma Représentante spéciale a maintenu activement le dialogue avec les deux parties et le Groupe des Amis, à Tbilissi aussi bien que dans leur capitale respective. En janvier, elle s'est entretenue à New York avec des représentants du Groupe des Amis. Elle a eu également des consultations avec le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le conflit entre la Géorgie et

04-31607 (F) 260404 260404

l'Abkhazie, et Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Valery Lochtchinine, à Moscou, en janvier et en mars; ainsi qu'avec le Négociateur spécial du Département d'État des États-Unis d'Amérique pour les conflits en Eurasie, M. Rudof Perina à Washington en janvier et avec le Représentant spécial du Royaume-Uni pour le sud du Caucase, Sir Brian Fall, à Tbilissi en janvier. En mars, elle a informé le Représentant spécial de l'Union européenne pour le sud du Caucase, M. Heikki Talvitie, et en février le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Solomon Passy, de l'évolution de la situation. Elle a en outre pris la parole devant le Conseil permanent de l'OSCE et a participé à une réunion tripartite de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sur les activités et la coopération entre les organisations internationales partenaires dans le sud du Caucase, tenue à Vienne en février.

5. Les 17 et 18 février 2004, des représentants de haut niveau du Groupe des Amis se sont réunis pour la troisième fois à Genève sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour examiner, avec ma Représentante spéciale, les progrès réalisés dans les trois domaines clefs. Pour la première fois, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, ainsi que des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont participé à certaines parties de la réunion. Le Groupe des Amis s'est félicité des efforts faits par ma Représentante spéciale pour rapprocher les parties sur la question des garanties de sécurité et s'est engagé à apporter à cette dernière l'appui nécessaire à son plan de travail pour les mois à venir, en particulier sa proposition de présenter aux parties une lettre d'intention pour appuyer le processus de retour (voir par. 8 et 9 ci-après). Le Groupe a également réaffirmé le rôle central que jouait le « processus de Genève » dans la recherche d'un règlement politique et est convenu de se rencontrer de nouveau dans les mêmes conditions avant la fin de l'année.

6. Les représentants des parties ont été de nouveau invités à participer à certaines parties de la réunion. La délégation géorgienne, sous la direction du Ministre d'État nouvellement nommé pour le règlement du conflit, M. Giorgi Khaindrava, a confirmé la volonté de la Géorgie d'oeuvrer en faveur d'un règlement pacifique du conflit et s'est félicitée de la participation continue et active de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe des Amis, en particulier dans le cadre du processus de Genève. Le Ministre a souligné que le nouveau Président de la Géorgie entendait bien donner la priorité aux besoins pratiques de ceux qui étaient le plus directement touchés par le conflit et a indiqué qu'il souhaitait se rendre à Soukhoumi pour s'y entretenir avec les dirigeants abkhazes.

7. La partie abkhaze a malheureusement refusé de participer à la réunion et n'a pas tiré parti de la possibilité qui lui était offerte de présenter ses vues aux représentants de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe des Amis. Dans une lettre de son Président de facto, M. Vladislav Ardzinba, la partie abkhaze a même réaffirmé officiellement qu'elle refusait d'accepter le document relatif à la répartition des compétences, et sa lettre d'envoi et a de nouveau invoqué sa déclaration unilatérale d'indépendance (voir S/1999/1087, par. 7). Dans la même lettre, elle a demandé que le Conseil de coordination, suspendu depuis janvier 2001 du fait que la partie abkhaze avait refusé d'y participer, reprenne ses activités.

8. Ma Représente spéciale a poursuivi ses efforts pour rapprocher les parties sur la question des garanties de sécurité. Le 10 février, elle a convoqué à Tbilissi, comme suite à la réunion de juillet 2002, la deuxième réunion des parties, à laquelle a participé le Groupe des Amis (voir S/2003/751, par. 5). En l'absence de négociations sur les questions politiques fondamentales du conflit, le dialogue sur les questions de sécurité est à l'heure actuelle la seule possibilité qu'aient les parties de discuter de questions de fond. Au vu des propositions concrètes présentées par les représentants géorgien et abkhaze, la Représentante spéciale a offert d'organiser à Genève, en avril, des consultations officieuses entre les parties et des experts internationaux en prévision d'une troisième réunion des parties sur les garanties de sécurité en mai à Soukhoumi. Pour aider à stabiliser la sécurité sur le terrain, elle a pris l'initiative personnelle complémentaire de convoquer le 19 janvier 2004 une autre réunion sur l'application du Protocole de Gali du 8 octobre 2003 (voir S/2003/1010, par. 10) à laquelle ont participé des représentants géorgiens et abkhazes de haut niveau ainsi que de hauts responsables de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) et qui a abouti à l'engagement renouvelé pris par les parties de poursuivre les efforts pour améliorer la sécurité dans la zone de conflit.

9. La MONUG a par ailleurs poursuivi ses travaux pour préparer le retour dans la durée, et dans des conditions de sécurité et de dignité, des personnes déplacées et des réfugiés. Ma Représentante spéciale a présenté aux parties pour examen et signature un projet de lettre d'intention qui indiquerait un engagement politique en ce qui concerne la question des retours et ouvrirait la voie à une participation accrue des organismes des Nations Unies au processus, en particulier du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En coopération avec le Bureau du Haut Commissaire à Tbilissi, la MONUG a achevé la mise au point de son projet de texte sur le processus de retour (voir S/2004/26, par. 8), qu'elle a communiqué aux participants au groupe de travail de Sochi pertinent.

10. On a continué également à se pencher sur les questions économiques pour appuyer le processus de paix. Le rapport de la mission chargée de réaliser une étude de faisabilité sous la direction du PNUD (voir S/2004/26, par. 10) qui est en cours d'établissement sera ensuite présenté aux parties.

11. La situation politique complexe qui règne des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu a nui aux efforts que fait la MONUG pour faire avancer le processus de paix. À Tbilissi, les structures de l'État ont à peine commencé à se stabiliser depuis que M. Mikheil Saakashvili a été élu président le 4 janvier, qu'un gouvernement a été constitué le mois suivant et qu'un nouveau parlement a été élu le 28 mars, assurant la victoire écrasante du parti du Président Saakashvili. Lors d'une réunion à Davos en janvier, j'ai donné au nouveau Président Saakashvili l'assurance que l'Organisation des Nations Unies continuerait à oeuvrer à un règlement durable dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et je l'ai encouragé à poursuivre le dialogue avec la partie abkhaze. J'ai répété le même message lorsque le Président s'est rendu à New York, le 26 février 2004, pour prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Au cours de la première visite du Président Saakashvili à Moscou, les 10 et 11 février 2004, lui-même et le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, sont convenus de revitaliser l'application de l'accord de Sochi (voir S/2003/412, par. 5).

12. À Soukhoumi, les dirigeants politiques commencent à préparer les élections qui devraient se tenir cet automne pour la présidence de facto. Bien que la partie abkhaze ait adopté une attitude généralement positive à l'égard du renforcement de la coopération pratique, il est difficile par suite de l'atmosphère de préélections qui s'est instaurée de faire avancer substantiellement le processus de paix.

13. Les relations entre Tbilissi et Soukhoumi ont été tendues au cours de la période examinée du fait que la partie géorgienne a saisi pour les inspecter six bateaux de pêche étrangers opérant dans les eaux contiguës à la côte abkhaze. La partie abkhaze a averti la partie géorgienne qu'elle utiliserait la force pour empêcher toute nouvelle incursion géorgienne dans son « territoire souverain ». La partie géorgienne soutient que les navires étrangers opéraient illégalement dans les eaux territoriales géorgiennes. Ma Représentante spéciale s'est entretenue avec les deux parties pour essayer de calmer la situation. Les tensions se sont accrues par ailleurs entre Tbilissi et la République autonome d'Adjarie, fin février et début mars, à la suite d'attaques contre des groupes d'opposition dans la capitale de l'Adjarie, Batoumi, qui ont précédé les élections parlementaires géorgiennes du 28 mars. Ces frictions, suivies de près à Soukhoumi, se sont apaisées après les pourparlers directs entre le Président Saakashvili et le dirigeant de l'Adjarie, M. Aslan Abashidze, et l'intervention des principaux États, en particulier les États-Unis et la Fédération de Russie, ainsi que des organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

14. Du 16 au 20 mars, la Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux missions, Mme Jane Holl Lute, s'est rendue sur place pour évaluer les opérations de la mission et l'appui dont la MONUG avait besoin. Elle s'est entretenue, en compagnie de ma Représentante spéciale, avec les parties géorgienne et abkhaze, ainsi qu'avec la force de maintien de la paix de la CEI, et a insisté sur l'importance que l'Organisation des Nations Unies accordait aussi bien au travail de la mission qu'à une coopération constructive avec les partenaires clefs dans le cadre du dialogue.

III. Activités opérationnelles

15. Les patrouilles terrestres quotidiennes effectuées par la MONUG dans les secteurs de Gali et Zugdidi se sont poursuivies. Les patrouilles dans la vallée de la Kodori restent suspendues jusqu'à ce que des mesures de sécurité plus rigoureuses soient élaborées et appliquées. Les patrouilles héliportées restent également suspendues en raison de problèmes de sécurité. Les vols administratifs se sont poursuivis dans des couloirs aériens spécialement désignés au-dessus de la mer Noire.

16. Le groupe d'enquête quadripartite qui réunit les deux parties, la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI a continué à enquêter sur des incidents et toutes les parties assistent régulièrement aux réunions hebdomadaires prévues et à intervenir rapidement en cas d'incident. L'utilisation inadéquate des pièces à conviction et la lenteur avec laquelle les enquêtes sont menées à bien continuent d'entraîner certaines difficultés. La participation prévue de la police civile de la MONUG au groupe d'enquête quadripartite devrait toutefois accroître l'efficacité du groupe. Onze affaires font actuellement l'objet d'une enquête, dont six qui ont été ouvertes après le 1er janvier. Au cours de la période examinée, le groupe a terminé

son enquête sur deux cas de violence; il a été établi que ni l'un ni l'autre n'avait de motivation politique.

17. Les réunions hebdomadaires quadripartites ont continué à offrir aux parties un cadre commun pour discuter des questions de sécurité en présence de l'observateur militaire principal et des hauts responsables de la force de maintien de la paix de la CEI. Les principaux sujets de préoccupation ont été notamment les objections faites par la partie géorgienne à la présence dans la zone de sécurité de Gali de « gardes frontière » abkhaze et de postes « de douane », que la partie géorgienne considère comme une violation de l'intégrité territoriale de la Géorgie et des dispositions pertinentes de l'Accord de Moscou de 1994 sur le cessez-le-feu et la séparation des forces. La partie abkhaze a exprimé de son côté des préoccupations devant les effectifs et la quantité de matériel utilisés par la partie géorgienne au cours de l'opération anticriminelle dans les districts de Zugdidi et Tsalendzhika, le 4 février (voir par. 26 plus loin).

Vallée de la Kodori

18. D'après des informations reçues de la force de maintien de la paix de la CEI et des deux parties, la situation dans la vallée de la Kodori est restée généralement calme.

19. Le 27 février et le 26 mars 2004, des ingénieurs de la MONUG et des entrepreneurs locaux se sont rendus dans la basse vallée de la Kodori, tenue par la partie abkhaze, pour évaluer les dommages causés à la route par les inondations de l'automne et de l'hiver. Les travaux de réparation devraient commencer sous peu mais, étant donné la nature des dommages et l'éloignement, les travaux prendront un temps considérable. La MONUG prévoit de procéder à une évaluation similaire des dommages causés à la route et au pont dans la haute vallée de la Kodori sous contrôle géorgien. Une délégation conjointe de l'Union européenne et de la Commission européenne qui s'est rendue à Soukhoumi du 19 mars au 1er avril s'est déclarée disposée à fournir des fonds pour des projets de relèvement de la vallée de la Kodori.

Secteur de Gali

20. La situation militaire dans le secteur de Gali est restée généralement calme. Le 24 mars, la MONUG a observé un véhicule de transport de troupe et un char T-55 et, le 25 mars, quatre mortiers de 120/122 millimètres et cinq canons antichars de 100 millimètres se trouvant dans la zone d'armement limité pendant des manoeuvres de l'armée abkhaze dans une zone d'entraînement adjacente près de Ochamchira. La MONUG a protesté auprès de la partie abkhaze contre ces violations de l'Accord de Moscou.

21. Le niveau de violence dans le secteur de Gali est resté presque inchangé par comparaison avec la même période en 2003 : 23 vols qualifiés, quatre meurtres, et six fusillades ont été signalés. Les éléments criminels ont été particulièrement actifs dans la zone inférieure du district de Gali. Le 13 janvier, à Zemo Bargebi, un groupe armé a tiré plusieurs coups de feu contre un autre bus lors d'un vol à main armée, heureusement sans faire de victime. Le 15 janvier, à Chuburkhindzi, une femme âgée a été tuée lors d'une tentative de cambriolage. Deux autres cambriolages ont été signalés au cours du même mois. Le 3 février, un poste d'observation abkhaze a été attaqué près de Primorsk; les malfaiteurs ont utilisé des fusils AK-47 équipés de

lance-grenades. Le 24 février, à Zemo Bargebi, sept hommes armés et masqués ont volé les occupants d'un autobus, à qui ils ont pris leur argent et leurs objets de valeur. Le 26 février, une femme a été enlevée au cours d'un cambriolage à Pirveli Gali et, le 5 mars, quatre familles ont été dévalisées par des hommes armés à Repo Etseri. Le 18 mars, le corps d'un ancien responsable de la sécurité de la République autonome d'Abkhazie en exil a été trouvé au bord de l'Inguri, côté Gali, près de Chuburkhindzi. Le 25 mars, un corps décapité a été trouvé près du village de Zeni. Le 6 avril, le commandant d'un poste d'observation abkhaze et un civil ont été enlevés près du poste qui se trouve à l'ouest de la ville de Gali; le civil a été relâché par la suite.

22. Afin d'endiguer la criminalité, en particulier dans la partie inférieure du district de Gali, les forces du Ministère de l'intérieur de facto abkhaze ont lancé le 5 février une opération de police au cours de laquelle 12 suspects ont été appréhendés; huit ont été relâchés depuis. L'opération s'inspirait d'une opération semblable lancée le 4 février du côté géorgien de la ligne de cessez-le-feu (voir plus bas, par. 26). Le 7 avril, les milices abkhazes ont lancé une autre opération à Zemo Bargebi au cours de laquelle 32 personnes ont été arrêtées; toutes ont été relâchées par la suite. Les milices abkazes ont aussi intensifié leurs patrouilles dans la partie supérieure du district de Gali.

23. Après la réaffectation de six observateurs militaires supplémentaires, la MONUG a augmenté la fréquence de ses patrouilles dans le secteur de Gali, qui sont passées de 72 à 96 par mois en moyenne.

Secteur de Zugdidi

24. Dans le secteur de Zugdidi, la situation a été généralement calme en dehors des activités criminelles. Plusieurs manifestations pacifiques ont eu lieu et des routes ont été coupées pour protester contre la mauvaise qualité des conditions de vie. La liberté de manoeuvre de la Mission a été restreinte en quatre occasions dans le secteur de Zugdidi, les résidents locaux ayant barré la route principale entre Soukhoumi et Tbilissi pour protester contre l'insuffisance de l'approvisionnement en électricité.

25. Le niveau de violence, généralement due à des motifs criminels, est toutefois resté relativement élevé : 13 meurtres, trois fusillades, une explosion, trois vols qualifiés et un détournement de voiture ont été signalés. Le 15 janvier, un groupe d'assaillants a blessé trois agents de police en tirant sur leur voiture de patrouille à Shamgona. Autre incident grave : un groupe de neuf hommes armés a attaqué un commissariat de police à Lia, au nord de Zugdidi. Quatre agents de police et deux attaquants ont été tués dans l'échange de coups de feu d'armes automatiques et d'armes antichars. Au moins deux grenades à tube ont été lancées contre le commissariat de police. Le groupe d'enquête quadripartite a établi que l'attaque avait eu des motifs criminels. Le 27 janvier, deux hommes ont été kidnappés à Orsantia, dans la zone de sécurité de Zugdidi. L'un a été libéré peu après. L'autre, membre de l'organisation non gouvernementale Union des jeunes artistes abkazes et géorgiens, a été libéré le 25 mars dans la zone de sécurité de Gali. Le 28 février, une femme a été abattue dans sa maison, à Kakhati, au cours d'un vol à main armée.

26. Début février, les forces de police géorgiennes ont mené pendant plusieurs jours une grande opération anticrime dans les districts de Zugdidi et Tsalendzhika. Près de 120 policiers et hommes du Ministère de l'intérieur ont été déployés, et des

raids ont été organisés dans divers endroits. Le Ministère de l'intérieur dirigeait l'opération et le Président Saakashvili s'est rendu sur place le 4 février, le premier jour de l'opération. Une trentaine de personnes ont été arrêtées et une bonne quantité d'armes et de munitions ont été saisies. La partie abkhaze et la force de maintien de la paix de la CEI ont estimé qu'au cours de cette opération, la partie géorgienne avait utilisé du matériel militaire lourd en contravention des dispositions de l'Accord de Moscou de 1994. L'enquête sur la question menée par la MONUG n'a pas permis d'aboutir à un résultat concluant.

IV. Coopération avec la force collective de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

27. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont maintenu des contacts étroits et poursuivi leur collaboration au niveau opérationnel et à celui du commandement, notamment à la faveur des réunions quadripartites hebdomadaires et du groupe d'enquête conjoint. La force de maintien de la paix de la CEI a aussi indiqué qu'elle était prête à contribuer à la réparation des routes endommagées par les inondations dans la vallée de la Kodori.

V. Maintien de l'ordre

28. Au cours de la période considérée, un policier a rejoint la composante Police civile de la MONUG, en plus des 10 policiers déployés en novembre et décembre 2003. Le déploiement des neuf autres policiers a été remis à plus tard par les autorités abkhazes car des organisations et groupements politiques abkhazes, au sein du parlement de fait, avaient fait objection à la présence de la police de la Mission dans le territoire sous contrôle abkhaze, notamment dans le district de Gali.

29. Dans le district de Zugdidi, la MONUG a sélectionné le premier contingent de forces de l'ordre locales, dont les membres seront formés à l'école de police de l'OSCE, au Kosovo. D'autre part, la Mission a établi une liste du matériel nécessaire pour assurer dans l'immédiat l'appui technique des services de maintien de l'ordre géorgiens. Elle compte tenir, le 19 avril 2004, une réunion avec les représentants des pays et des organisations donateurs potentiels. Elle se propose de mener une évaluation comparable avec la partie abkhaze, dès que les autorités abkhazes auront approuvé le déploiement de la police civile. Dans l'ensemble, les relations de travail sont bonnes entre la composante Police civile et les services de maintien de l'ordre et les administrations de haut niveau à Zugdidi. La coopération et la contribution de ces organismes ont été encourageants.

VI. Situation humanitaire et droits de l'homme

30. La situation sur le plan des droits de l'homme est restée fragile, en particulier dans le district de Gali. Le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhoumi a continué de surveiller la situation et de mener, à la faveur d'activités entrant dans le cadre de projets, des actions destinées à faire connaître les droits de l'homme et à encourager le respect de ceux-ci. Ces activités ont été nettement plus nombreuses qu'en 2003, et le nombre des ONG qui en ont bénéficié a augmenté de

50 %. Le Bureau a suivi l'opération abkhaze de lutte contre la criminalité menée dans le district de Gali et a rendu visite aux détenus. Aucun abus n'a été signalé à cet égard, mais on s'est inquiété de ce que la seule ONG abkhaze dans la région, qui offre gratuitement une assistance judiciaire à la population, majoritairement géorgienne, du district de Gali, risquait de cesser ses activités. Ces préoccupations mettent en relief la nécessité de surveiller de plus près la situation en matière de droits de l'homme et de créer une présence permanente du Bureau dans le district de Gali, comme l'ont recommandé, fin 2002, la mission conjointe d'évaluation (voir S/2001/59, annexe II) et la mission d'évaluation de la sécurité (voir S/2003/412, par. 16).

31. Des organismes internationaux et des ONG ont continué de fournir une assistance alimentaire et médicale et de faire des travaux de reconstruction des infrastructures dans la zone du conflit. Le HCR a achevé la remise en état de sept autres écoles en Abkhazie (Géorgie), dont six dans le district de Gali, et il a continué à venir en aide aux personnes vulnérables et aux personnes âgées à Soukhoumi. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a élargi son programme de pays aux territoires sous contrôle abkhaze. En plus de la fourniture de vaccins, il a commencé à élaborer un programme de médecine préventive. Il a également réagi rapidement en expédiant des fournitures scolaires qui ont été distribuées par le HCR et la MONUG. Médecins sans frontières a poursuivi ses programmes de soins, de distribution de médicaments et de traitement de la tuberculose, et continué d'apporter une aide à l'hôpital de Soukhoumi. Parallèlement, l'ONG HALO Trust, qui est le premier employeur étranger du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu, a continué d'assurer ses services de déminage et de sensibilisation aux dangers des mines. L'ONG espagnole Acción contra el Hambre (ACH) a lancé un nouveau projet d'une durée de 10 mois, cofinancé par l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des familles vulnérables des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. ACH s'emploie aussi à exécuter le projet du Programme alimentaire mondial « Vivres contre travail », lui aussi cofinancé par l'Office d'aide humanitaire, ainsi que le nouveau projet de développement communautaire dans les zones abkhaze et géorgienne, financé par la Direction suisse du développement et de la coopération. Celle-ci finance aussi, par l'intermédiaire de l'ONG Première Urgence, la remise en état de 460 logements individuels et collectifs et appuie le Centre d'éducation et d'assistance psychologique pour enfants du district de Gali. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a continué à promouvoir le rôle de la femme pour la paix, la sécurité et le développement, notamment par le dialogue au sein de la population et des initiatives sur la participation des femmes à la prise de décisions. Le Programme des Volontaires des Nations Unies s'est attaché tout particulièrement à renforcer les capacités des ONG locales, à l'éducation pour la paix et à promouvoir des petits projets générateurs de revenu.

32. La MONUG a poursuivi ses activités de réparation des infrastructures, essentiellement les routes, par la mise en place de projets à effet rapide. Au cours de la période considérée, quatre projets ont été achevés, dont un concernant l'appui à la remise en état de l'hôpital de Zugdidi. En janvier, l'ONU et le Gouvernement néerlandais ont signé un accord prévoyant l'octroi d'un don de 100 000 euros au Fonds d'affectation spéciale pour les projets à effet rapide de la MONUG. La Mission a également reçu une contribution volontaire supplémentaire de 31 666 dollars de la part du Gouvernement finlandais, ainsi que 100 000 dollars du

Gouvernement suisse et 80 000 dollars du Gouvernement italien, pour le financement de l'exécution de projets à effet rapide.

VII. Observations

33. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale et la MONUG ont continué de promouvoir la stabilité dans un environnement politique complexe et d'aider les parties à renouer le dialogue et à rechercher un terrain d'entente en vue de faire progresser le processus de paix. Je me félicite que le Groupe des Amis reste actif dans ce processus et qu'il apporte un appui indéfectible à ces efforts. Néanmoins, les progrès demeurent terriblement lents. Il est décevant de constater que la partie abkhaze n'a pas bougé en ce qui concerne la question qui est au noeud du problème politique et que les négociations sur un règlement politique global n'ont pas encore commencé.

34. Il existe néanmoins des raisons d'être modérément optimiste, si l'on se place dans une perspective à long terme. Le changement d'équipe au pouvoir à Tbilissi a donné un nouvel élan aux efforts entrepris par le Gouvernement géorgien pour résoudre les conflits internes. Je trouve encourageant que les nouvelles autorités géorgiennes se soient engagées publiquement à rechercher un règlement global, exclusivement par des moyens pacifiques – aussi bien du conflit en Abkhazie (Géorgie) et des autres différends internes en Géorgie – de même que sont encourageantes les premières mesures pratiques prises dans la zone de conflit. J'appelle la partie abkhaze à réexaminer sérieusement sa position et à tirer parti de l'évolution du climat politique à Tbilissi pour entamer des négociations sérieuses sur les questions de fond sur lesquelles porte le conflit.

35. Compte tenu du climat politique actuel et du fait que la partie abkhaze est préoccupée par les prochaines « élections présidentielles », ainsi que de la nécessité d'une période de stabilisation après les élections à Tbilissi, la MONUG s'efforcera de mettre à profit les légers progrès accomplis au cours de la période considérée en ce qui concerne les tâches pratiques touchant aux trois domaines désignés à Genève. J'encourage vivement les parties à appliquer les recommandations de la Mission conjointe d'évaluation de 2000 et de la Mission d'évaluation de la sécurité de 2002, qui ne l'ont pas encore été, ce qui est un moyen d'améliorer la sécurité dans la zone de conflit. En outre, je demande instamment à la partie abkhaze d'autoriser le déploiement de la police civile de la MONUG dans le secteur de Gali, comme elle s'y est engagée précédemment, afin de faciliter l'amélioration des pratiques policières et le renforcement de la coopération entre les services de maintien de l'ordre locaux et, ainsi, d'améliorer la sécurité globale au bénéfice de tous les habitants de la zone. Je me félicite du regain d'intérêt manifesté par la partie abkhaze pour la reprise des travaux du Conseil de coordination, et je constate que cela compléterait de façon utile et logique les efforts entrepris à un niveau plus élevé aux réunions à Genève du Groupe des Amis. J'appelle les parties à utiliser des mécanismes de négociation appropriés pour examiner ensemble des questions de fond, au lieu de se focaliser sur un débat de procédure.

36. La sécurité du personnel de la MONUG demeure une préoccupation majeure. Les deux parties se sont récemment déclarées disposées à donner de réelles assurances à ce sujet, mais cela doit être suivi de mesures concrètes visant à identifier les auteurs d'actes criminels commis contre le personnel de la MONUG et

à les déférer devant les tribunaux, y compris les auteurs de l'attaque armée dirigée, en 1998, contre un car de la Mission à Soukhoumi et ceux qui ont abattu un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori, en octobre 2001. Une coopération plus étroite entre les parties, notamment à l'appui des efforts entrepris en vue de traduire en justice les auteurs des prises d'otages parmi le personnel de la MONUG, serait un élément important dans la réflexion de la Mission sur la question de savoir si elle doit reprendre ses patrouilles dans la vallée de la Kodori. Une fois de plus, je rappelle les deux parties à leurs responsabilités en ce qui concerne la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MONUG, qui doivent être assurées à tout moment.

37. En conclusion, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Mme Heidi Tagliavini, ainsi que les militaires, la police civile et le personnel civil de la MONUG, qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le processus de paix et exécuter leurs tâches avec courage et dévouement, dans des conditions difficiles et souvent dangereuses.

Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires ou du personnel de police civile (au 31 mars 2004)

Pays	*Observateurs militaires*
Albanie	3
Allemagne	11
Autriche	2
Bangladesh	9*
Danemark	5
Égypte	3
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	8
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	**116**

* Y compris le chef des observateurs militaires.

Pays	*Membres de la police civile*
Allemagne	4
Fédération de Russie	1
Hongrie	2
Pologne	1
Suisse	3
Total	**11**